

Paris, le 17 septembre 2010

N/Réf. : 2010-80 YJD/DC/SR

**Aux Directeurs des établissements
ayant une activité de dialyse**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme indiqué dans notre courrier du 8 juin dernier, à l'issue des débats, l'Assemblée Générale des établissements de Dialyse s'est prononcée favorablement pour une déclaration simultanée comme ESPIC de ces établissements avant la date du 21 juillet 2010 (date anniversaire de la Loi HPST).

Le 22 juillet, la FEHAP a adressé un communiqué de presse soulignant l'importance du secteur associatif dans le domaine de la dialyse et mettant en avant un an après la prolongation de la Loi la dynamique d'adhésion de ses associations de dialyse au statut d'ESPIC. Le communiqué de presse est joint et rappelle la liste des structures (liste actualisée).

A ce jour, 15 établissements nous ont adressé copie de la délibération du conseil d'administration de leur association et de la lettre envoyée par recommandé au DG-ARS. Certaines associations nous ont également fait savoir que leur conseil d'administration se tenant en octobre prochain voir au-delà, il n'était pas possible de faire délibérer en bonne et due forme celui-ci avant cette date.

Afin que nous puissions poursuivre la mise en valeur des démarches des établissements de dialyse, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser copie des éléments (délibération du CA et lettre au DG ARS) : stephanie.rousval@fehap.fr ; gihen.zouaied@fehap.fr ; ingrid.arnoux@fehap.fr. Nous vous joignons la note qui vous permettra de présenter la genèse du statut d'ESPIC et ses caractéristiques législatives et réglementaires, les enjeux de moyens et long terme du positionnement des associations de dialyse (révision des schémas d'insuffisance rénale chronique, la télémédecine, la prévention et de l'éducation thérapeutique) et enfin les modalités suggérées de la déclaration en qualité d'établissement de santé rénale privé d'intérêt collectif.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur Général,

Yves-Jean DUPUIS